

COMMUNE D'ARLES SUR TECH

CATEGORIES	TARIFS		Tarif à appliquer
	part communale	part départementale	
Palaces	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, Résidences de tourisme 5 étoiles, Meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, Résidences de tourisme 4 étoiles, Meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés de tourisme 3 étoiles	0,76 €	0,08 €	0,84 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,55 €	0,05 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme 1 étoile, chambres d'hôtes, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles , ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,35 €	0,03 €	0,38 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Hébergements	Taux à appliquer	Tarif maximal
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	2.80 %	2.00 €

PERIODE D'APPLICATION : DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE

En fonction de votre classement, merci de bien vouloir vérifier la concordance avec les catégories proposées.

Attention : Nous vous rappelons que la taxe de séjour est dûe pour tout type d'hébergement destiné à l'accueil des vacanciers